

# Appel de taux PAS - TOPAze

## Import manuel des CRM nominatifs DGFIP

La version 7.1 permet de générer un fichier d'appel des taux PAS (TOPAze) pour vos nouveaux salariés dont vous souhaitez obtenir le taux personnalisé avant la saisie des premières paies. Le recours à ce dispositif n'est pas obligatoire. Les premières paies de vos salariés se verront alors appliquer le taux non personnalisé, fonction du net imposable de leur paie.

Vous pouvez recourir au service TOPAze dans les cas suivants :

- vous intégrez un nouveau salarié dans votre établissement, son contrat de travail a déjà été signé
- vous êtes un nouvel utilisateur du logiciel, vos précédentes DSN n'ont pas été générées avec votre fichier de données sPAIEctacle

**REMARQUE** Si son contrat de travail est signé, le système TOPAze peut également fonctionner pour obtenir le taux personnalisé d'un intermittent qui n'aurait pas eu de paie dans les 2 mois précédents (octobre ou novembre 2018 pour un contrat de janvier 2019 par exemple). Attention cependant, le système TOPAze, optionnel pour les employeurs, est exclusivement manuel (par opposition aux DSN dorénavant déposées en mode Machine to Machine).

Cette fiche a pour objet de vous guider dans l'utilisation du service TOPAze, dans sPAIEctacle et sur net-entreprises.

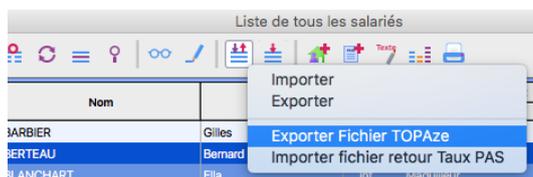
1. Générer le fichier TOPAze avec sPAIEctacle
2. Déposer le fichier TOPAze sur net-entreprises
3. Télécharger le CRM nominatif DGFIP sur net-entreprises
4. Importer le CRM nominatif DGFIP dans sPAIEctacle

### 1. Générer le fichier TOPAze avec sPAIEctacle

Le fichier TOPAze est à générer depuis la liste des salariés (menu *Salarié - Liste des salariés*).

Il convient au préalable de sélectionner les salariés pour lesquels vous souhaitez générer un fichier d'appel de taux PAS :

- si vous embauchez un ou des nouveaux salariés, ne sélectionner que leur nom
- si vous êtes un nouveau client, sélectionner vos salariés permanents et éventuellement les intermittents ayant déjà un contrat signé pour les deux mois à venir.



- Une fois la sélection effectuée, cliquer sur l'icône Import Export et choisir "Exporter Fichier TOPAze"



Une alerte confirme le bon déroulement de l'export et vous propose de visualiser son emplacement.

Le fichier TOPAze est un fichier CSV.

Il est placé dans le dossier "Export", à côté du fichier de données : Export > Import-Export des données > Topaze

Ces informations n'ont aucune valeur contractuelle. Elles n'engagent pas la responsabilité de GHS quant à leur utilisation et / ou leur interprétation. Elles ne sont prises en compte par le lecteur que sous sa seule responsabilité.

Ces informations ont un caractère général et ne prétendent pas répondre de façon exhaustive à la question traitée. Pour plus d'informations, contactez les organismes sociaux et fiscaux concernés.

Le fichier généré ne contient que les données des salariés sélectionnés (nom, prénom, NIR, date et lieu de naissance, adresse).

**ATTENTION** Le NIR du salarié doit être renseigné et correct sur la fiche du salarié pour que l'appel de taux fonctionne.

## 2. Déposer le fichier TOPAze sur net-entreprises



La fichier d'appel de taux TOPAze est à déposer sur net-entreprises. Il n'y a pas d'inscription préalable au service.

- Connectez vous à votre compte net-entreprises
- Dans la rubrique "vos services complémentaires", cliquez sur "Autres services" puis "TOPAze"



- Cliquez sur "Dépôt d'une demande" puis "Chargement d'un fichier de demandes"

**ATTENTION** La saisie de demandes en EFI ne permet pas d'importer les taux reçus dans SPAIEctacle.



- Cliquez sur "Parcourir" pour sélectionner sur votre ordinateur le fichier csv généré par SPAIEctacle
- Cliquer ensuite sur "Valider"

Ces informations n'ont aucune valeur contractuelle. Elles n'engagent pas la responsabilité de GHS quant à leur utilisation et / ou leur interprétation. Elles ne sont prises en compte par le lecteur que sous sa seule responsabilité. Ces informations ont un caractère général et ne prétendent pas répondre de façon exhaustive à la question traitée. Pour plus d'informations, contactez les organismes sociaux et fiscaux concernés.

### 3. Télécharger le CRM nominatif DGFIP sur net-entreprises



Après avoir déposé un fichier TOPAze, il convient de vous reconnecter à net-entreprises et d'accéder au service Topaze pour vérifier que le fichier a bien été contrôlé conforme.

C'est également à cet endroit que vous pourrez télécharger le CRM nominatif DGFIP. Celui-ci doit être mis à disposition sous 5 jours (et généralement moins).



- Cliquez sur "Consultation des demandes" pour accéder à la liste de vos dépôts de fichiers

La colonne "Accusé d'enregistrement" permet de vérifier la conformité du fichier (Validé ou Rejeté). Le cas échéant, il est possible de consulter le bilan d'anomalies.



- Cliquez sur le "+" pour afficher les bilans disponibles



Lorsque le CRM nominatif DGFIP est disponible, il apparaît dans le colonne "CRM"

- Cliquez sur l'icône de téléchargement pour télécharger le fichier sur votre ordinateur

### 4. Importer le CRM nominatif DGFIP dans sPAIEctacle

Le CRM DGFIP téléchargé sur net-entreprises doit ensuite être importé dans sPAIEctacle.

Que le CRM soit mis à disposition suite à un appel de taux TOPAze ou une DSN mensuelle, la procédure est la même.



**Le fichier TOPAze ou la DSN mensuelle doivent avoir été générés avec votre fichier de données sPAIEctacle pour pouvoir importer le CRM nominatif DGFIP.**

Ces informations n'ont aucune valeur contractuelle. Elles n'engagent pas la responsabilité de GHS quant à leur utilisation et / ou leur interprétation. Elles ne sont prises en compte par le lecteur que sous sa seule responsabilité. Ces informations ont un caractère général et ne prétendent pas répondre de façon exhaustive à la question traitée. Pour plus d'informations, contactez les organismes sociaux et fiscaux concernés.

Société	Matricule	Nom	
EXM	bag	BARBIER	Gilles
EXM	beb	BERTEAU	Bernard
EXM	bie	BLANCHART	Ella

- Menu *Salarié - Liste des Salariés*
- Cliquer sur l'icône Import Export  et choisir "Importer fichier retour Taux PAS"

Les fiches des salariés déclarés sont automatiquement mises à jour avec le taux communiqué par la DGFIP.

La période de validité des taux reçus va de la date de mise à disposition du CRM à la date de fin du mois M+2.

Ces informations n'ont aucune valeur contractuelle. Elles n'engagent pas la responsabilité de GHS quant à leur utilisation et / ou leur interprétation. Elles ne sont prises en compte par le lecteur que sous sa seule responsabilité.

Ces informations ont un caractère général et ne prétendent pas répondre de façon exhaustive à la question traitée. Pour plus d'informations, contactez les organismes sociaux et fiscaux concernés.